Vous êtes nombreux à nous faire part
de votre satisfaction sur la qualité de nos constructions,
de notre accompagnement et nous vous en remercions.

Et 1, et 2, et 3 et 1 500€

+ je parraine
+ je gagne!

Aujourd'hui, devenez ambassadeur !

Mettez à profit votre expérience en parrainant un membre de votre famille, un ami ou un collègue et gagnez jusqu'à 1 500 € * !

Si votre filleul choisit lui aussi de construire avec nos équipes, **Maisons Elian** vous offre **500 € en chèque Kadéos Infini®.**

Le Chèque Kadéos Infini® vous permet d'accéder directement à des millions de marques dans des enseignes de renom. Mode, beauté & bien-être, culture, sport, bricolage & décoration, loisirs, voiture, gastronomie, voyage... il est ouvert à toutes vos envies, partout en France !

Recevez un chèque cadeau de 500 € pour chaque filleul qui deviendra propriétaire d'une Maisons Elian !

- **1 parrainage = 500 €**
- **2 parrainages = 1 000 euros**
- **3 parrainages = 1 500 euros**

Pour nous transmettre les coordonnées de votre filleul, vous pouvez nous transmettre le coupon joint ou vous rendre sur notre site **www.maisons-elian.com** et vous inscrire dans la rubrique "**Parrainage**".

MAISONS ELIAN
La création à votre mesure

* Offre valable jusqu'au 31/12/2021. 500 € offerts par transaction avec l'un de vos filleuls, dans la limite de trois parrainages.

Règlement du parrainage

Art. 1 – Le parrain doit être un client (réservataire ou déjà propriétaire) de Maisons Elian.

Art. 2 – Le parrainage ne peut concerner que des personnes qui ne sont pas dans le fichier de prospects de Maisons Elian.

Art. 3 – Dans le cas où deux personnes deviendraient parrains du (de la) même filleul(e), c'est celle qui a communiqué les coordonnées la première (date de réception du coupon faisant foi) qui percevra le chèque cadeau.

Art. 4 – Le ou les chèques cadeaux seront perçus par le parrain dans le mois qui suit le démarrage de la construction du filleul(e).

Art. 5 – La somme perçue par le parrain est assujettie à l'impôt sur le revenu de l'année de perception (déclaration à faire par le parrain).

Art. 6 – Le parrainage n'est pas rétroactif.

Art. 7 – Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations que vous transmettez.

Art. 8 – Le nombre de parrainages est limité à trois par ménage.

Art. 9 – Opération valable jusqu'au 31/12/2021.

MAISONS ELIAN
La création à votre mesure

Coupon-réponse

Nom du parrain : ……

Prénom : ……

Adresse : ……...

Code postal :……..…Ville : ……..

Téléphone ……..…….

E-mail :……

Nom et/ou ville du bien acheté : …….

Merci de bien vouloir contacter de ma part :

Nom du filleul(e) : …….

Prénom : ..……..

Adresse : ……..…….

Code postal :……..……..… Ville : ……..

Téléphone ……

E-mail …….

Secteur géographique de son projet :…….……

Merci de nous retourner le présent coupon-réponse par courrier à Maisons Elian - 40 rue de Bray - 35510 Cesson-Sévigné ou compléter la rubrique "Parrainage" sur notre site www.maisons-elian.com